

Bulletin municipal Juin 2024





SOMMAIRE

- ▶ **Le mot du Maire**
- ▶ **Du BistroTech à la Maison du Tech**
- ▶ **Le Carnaval du Club des Jeunes d'Azun**
- ▶ **Le budget de la Commune :**
 - Le compte administratif 2023 du budget principal
 - Le compte administratif 2023 du budget eau et assainissement
 - Les résultats 2023 à reporter sur les budgets 2024
 - Le budget principal prévisionnel 2024
 - Le budget eau et assainissement prévisionnel 2024
- ▶ **La journée du Patrimoine 2024**
- ▶ **La cabane des Aulhès**
- ▶ **Le sentier Marsous-Aucun**
- ▶ **Le PASS d'accès en déchèteries**
- ▶ **le Transport à la demande (TAD)**
- ▶ **L'application PanneauPocket**
- ▶ **Les problèmes de la réception de la TNT**
- ▶ **L'espace d'accueil France Services**
- ▶ **L'accès au col du Soulor**
- ▶ **Les informations utiles**
- ▶ **Les marchés**
- ▶ **L'agenda des animations et festivités à venir**





LE MOT DU MAIRE

Chères habitantes, chers habitants,

Le budget 2024 de la Commune, construit en début d'année après six réunions plénières, a été voté à l'unanimité début avril.

Au cours de l'année 2023, l'objectif était de contenir les charges de fonctionnement, en particulier par les actions suivantes :

- coupure de l'éclairage public la nuit,
- baisse de 2° de l'eau de la piscine,
- contrôle des dépenses sur les bâtiments publics,
- gestion de l'eau et de l'assainissement.

Après ces efforts, le budget 2024 permet de relancer les investissements structurants pour notre village en restant raisonnable sur l'augmentation des impôts :

- construction d'une Micro crèche ;
- changement du mode de chauffage de l'école ;
- rénovation des logements communaux ;
- rénovation énergétique sur les bâtiments communaux.

Je remercie les services techniques et le personnel administratif pour avoir contribué à ces résultats qui ont nécessité une charge de travail supplémentaire.

Je remercie également le Conseil municipal pour son implication sans compter. L'abandon ou le report de projet sont les décisions les plus difficiles à prendre.

Je souhaite à toutes et à tous de belles saisons d'été et d'automne 2024.

Jean-Pierre CAZAUX
Maire d'Arrens-Marsous

► Du BistroTech à la Maison du Tech

Alain et Jacques n'ayant pas souhaité continuer leur activité au Bistrotech, la Mairie a recherché une solution pour permettre la pérennisation d'un accueil multiservices en ce lieu qu'ils avaient su animer. Merci à eux d'avoir montré, si besoin était, qu'un bar avec petite restauration constitue un vrai plus pour le site du Tech.

La Mairie a profité de ce changement pour redonner une cohérence à l'ensemble du site dans l'esprit du label « Tourisme et Handicap » obtenu initialement et mettre en fonction toutes les parties des locaux et terrains communaux : le bâtiment, sa halle couverte pouvant abriter public et randonneurs, les sanitaires en accès libre, les zones de camping-car et de bivouac.

D'un commun accord entre la Mairie, le Parc National des Pyrénées et l'ESAT des 7 Vallées, il a été décidé de poursuivre l'expérimentation initiée en 2023 qui avait permis d'intégrer des travailleurs en situation de handicap à la gestion des camping-cars et à l'accueil à la Maison du Parc au Plan d'Aste. En 2024, cette action d'inclusion et de mixité sociale monte en puissance par l'implication de l'ESAT sur la totalité du site appelé « Maison du Tech ».

En effet, à la « Maison du Tech » l'ESAT assurera plusieurs activités :

- un service de bar & snacking au Bistrot du Tech,
- la gestion de l'aire de camping-car et de la zone de bivouac,
- un point d'information touristique.

La Mairie, propriétaire des lieux, a effectué des travaux ce printemps afin d'équiper de coffrets électriques les emplacements de camping-car pour un meilleur accueil.

La Maison du Tech a démarré ses activités le 31 mai dernier par une inauguration à laquelle ont participé tous les partenaires du projet, ainsi que de nombreux employés de l'ESAT. Elle a également accueilli ses premiers clients.



► Le Carnaval du Club des Jeunes d'Azun

Il a débuté le samedi 23 mars 2024 par la remise des clés du village par Jean-Pierre Da Costa, adjoint au Maire car Mr le Maire n'était « soi-disant » pas présent (On se rendra compte bien plus tard dans la journée qu'il n'était pas si loin...).

Après un repas partagé au petit parc, un défilé déguisé avec passe-rue, musiques et danses traditionnelles s'est organisé en échange des dons sucrés ou salés collectés de porte en porte. Le goûter des enfants a précédé la lecture des « chépics » et la crémation de Mr Carnaval. L'apéritif partagé et la dégustation de la Garbure d'Henriette, élue la meilleure garbure d'Arrens-Marsous en 2020 ont clôturé cette belle journée dont voici quelques photos :



► Le budget de la Commune

Approuvé par le conseil municipal, le budget prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année. C'est un **document prévisionnel** qui peut être modifié ou complété en cours d'exécution.

La commune d'Arrens-Marsous établit un **budget principal** et un **budget annexe eau et assainissement**. Ces budgets ont été votés par le conseil municipal le 11 avril 2024.

Ils comportent deux sections qui doivent être présentées en équilibre (les recettes égalant les dépenses) ou bien en suréquilibre (les recettes étant supérieures aux dépenses) :

- **la section de fonctionnement (ou d'exploitation)** budgétise toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune, celles qui reviennent chaque année ;
- **la section d'investissement** présente les opérations de dépenses et de recettes qui modifient durablement le patrimoine communal : études, aménagements et constructions, acquisitions de terrains et de matériel, emprunts, subventions...

À la clôture de chaque exercice annuel, les **comptes administratifs** des deux budgets sont établis : ils retracent les **opérations réalisées** en dépenses et en recettes. Leurs résultats, excédentaires ou déficitaires, seront intégrés aux budgets prévisionnels de l'année suivante.

Les taux de la fiscalité communale seront augmentés en 2024	Taux 2023	Taux 2024
Taxe foncière sur les propriétés bâties	35,61 %	36,68 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	40,26 %	41,47 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	2,53 %	3,42 %

Ces trois taux, stables depuis de nombreuses années, ont été augmentés de 3 %. En effet, selon les règles fiscales, ils doivent évoluer selon la même proportion. En plus, comme le permet la loi de finances 2024, une majoration spéciale de 0,81 % a été appliquée sur le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Cette augmentation de la fiscalité communale a pour objectifs de faire face à une progression des dépenses de fonctionnement, due en particulier à l'inflation, et de maintenir une capacité d'autofinancement suffisante pour réaliser des investissements importants comme la construction de la micro-crèche / pôle de services et la rénovation du chauffage du bâtiment de l'école.

Dans les pages suivantes, vous trouverez les présentations des comptes administratifs 2023 du budget principal et du budget annexe eau et assainissement, puis celles des budgets prévisionnels 2024.

- LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

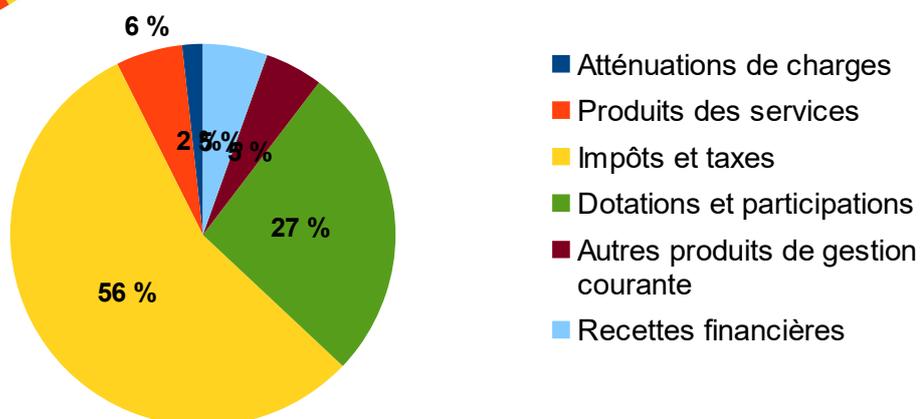
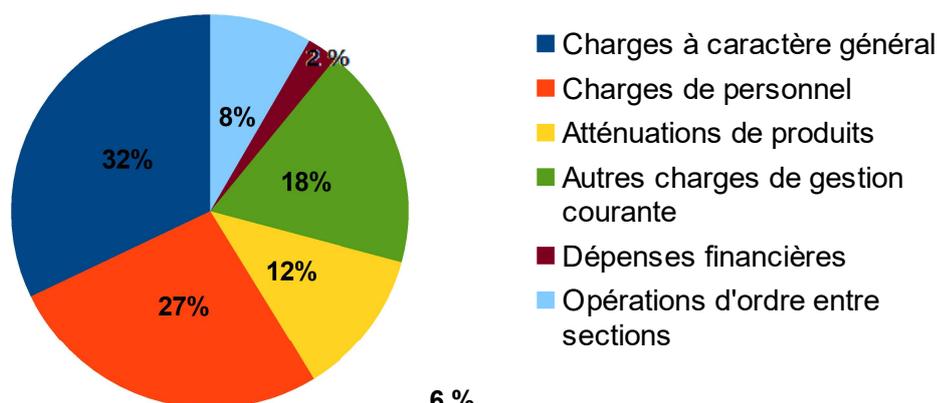
DÉPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	461 582,27	Atténuations de charges	29 033,76
Charges de personnel	381 934,08	Produits des services	94 030,73
Atténuations de produits	174 074,00	Impôts et taxes	935 153,20
Autres charges de gestion courante	263 527,39	Dotations et participations	449 225,76
		Autres produits de gestion courante	81 900,27
Total des dépenses de gestion des services	1 281 117,74	Total des recettes de gestion des services	1 589 343,72

Charges financières	29 787,14	Produits financiers	6,22
Charges spécifiques	4 503,94	Produits spécifiques	91 244,22
Dotations aux provisions	2 179,00		
Total des dépenses financières	36 470,08	Total des recettes financières et exceptionnelles	91 250,44

TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	1 317 587,82	TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	1 680 594,16
---	---------------------	---	---------------------

Opérations d'ordre entre sections	119 151,01	Opérations d'ordre entre sections	-
Total des dépenses d'ordre	119 151,01	Total des recettes d'ordre	-

TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 436 738,83	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1680594,16
---	---------------------	---	-------------------



**Voici une comparaison des comptes administratifs 2021, 2022 et 2023
concernant les principaux postes budgétaires de fonctionnement,
ainsi que le total des dépenses et des recettes réelles :**

	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Charges à caractère général (électricité, carburant, entretien des bâtiments, de la voirie, des réseaux, fournitures administratives et scolaires, assurances, fêtes et cérémonies...)	355 679,59	517 546,25	461 582,27

Après une augmentation très importante de plus de 45 % en 2022 (inflation des coûts de l'énergie, des fournitures, des prestations...), ce chapitre enregistre une baisse significative de près de 11 % grâce à une maîtrise budgétaire rigoureuse de ces dépenses en 2023,

Charges de personnel (rémunérations, cotisations des personnels communaux...)	350 173,11	347 807,82	381 934,08
--	------------	------------	------------

Ce poste budgétaire progresse de 9 % en raison des changements survenus au sein des effectifs et aussi à l'augmentation du point d'indice dans la fonction publique territoriale.

Autres charges de gestion courante (service d'incendie et de secours, subventions aux associations, indemnités des élus, subvention d'exploitation au budget eau et assainissement...)	353 532,89	299 643,56	263 527,39
---	------------	------------	------------

La baisse est due essentiellement à la diminution de la subvention d'exploitation versée au budget eau et assainissement : 110 542,00 € en 2023 au lieu de 134 502,00 € en 2022.

Total des dépenses réelles de fonctionnement (hors opérations d'ordre)	1 261 843,36	1 453 563,85	1 317 587,82
---	---------------------	---------------------	---------------------

Les dépenses réelles de fonctionnement ont diminué d'environ 9 %.

	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Produits des services (droits de pacage sur les estives communales, entrées piscine...)	77 064,77	84 311,95	94 030,73

L'évolution d'environ + 10 % est due en particulier à une augmentation du cheptel transhumant des éleveurs extérieurs à la commune qui s'acquittent du droit de pacage.

Impôts et taxes (contributions directes et autres taxes)	900 747,34	913 760,54	935 153,20
--	------------	------------	------------

Les ressources fiscales de la commune ont augmenté d'environ 2 % par rapport à 2022.

Dotations et participations (dotations et compensations de l'État...)	369 365,80	344 311,70	449 225,76
--	------------	------------	------------

Augmentation d'environ 23 % en 2023 par rapport à l'exercice 2022.

Total des recettes réelles de fonctionnement (hors opérations d'ordre)	1 472 716,90	1 505 215,46	1 680 594,16
---	---------------------	---------------------	---------------------

Les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté d'un peu plus de 10 %.

- LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET PRINCIPAL

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
Subventions d'équipements versées	69 438,59	Subventions de l'Etat, de la Région, du Département,...	121 348,21
Immobilisations incorporelles	2 700,00		
Immobilisations corporelles	173 596,97	Emprunts et dettes assimilés	453 000,00
Immobilisations en cours	13 900,53		
Opérations d'équipement	266 147,50		
Total des dépenses d'équipement	525 783,59	Total des recettes d'équipement	574 348,21
Emprunts et dettes assimilés	99 412,67	Fonds de Compensation de la TVA	58 133,46
		Taxe d'aménagement perçue	31 220,43
		Excédents de fonctionnement capitalisés	45 430,06
		Dépôts et cautionnements reçus	500,00
Total des dépenses financières	99 412,67	Total des recettes financières	135 283,95
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	625 196,26	TOTAL DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	709 632,16
Opérations d'ordre entre sections	-	Opérations d'ordre entre sections	119 151,01
Total des dépenses d'ordre	-	Total des recettes d'ordre	119 151,01
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	625 196,26	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	828 783,17

Commentaires et précisions sur les investissements réalisés :

Parmi les investissements réalisés en 2023, le plus important a été la reconstruction du Pont Gros à Marsous pour un montant de 180 354,00 €.

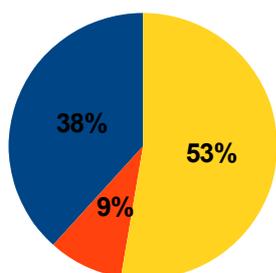
Le financement des travaux sur les réseaux d'électricité et d'éclairage public réalisés par le SDE (Syndicat Départemental d'Énergie) a représenté 69 438,59 €.

Citons également l'acquisition du terrain pour le projet micro-crèche / pôle de services (48 820,00 €), la construction de l'abri du bike service (32 831,94 €), l'aménagement de la via ferrata et du site d'escalade du Then (16 571,04 €), l'acquisition de 2 parcs de tri pour l'amélioration des équipements pastoraux des secteurs Soulor et Tech (48 648,00 €).

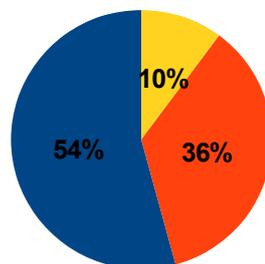
- LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT

SECTION D'EXPLOITATION

DÉPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	142 041,32	Produits de facturation aux usagers : eau potable, assainissement collectif, travaux et prestations de services	168 158,90
Charges financières	33 451,58	Subvention d'exploitation	110 542,00
		Autres produits (FCTVA)	679,91
Total des dépenses réelles d'exploitation	175 492,90	Total des recettes réelles d'exploitation	279 380,81
Provisions pour amortissements	195 032,19	Opérations d'ordre entre sections	31 394,73
TOTAL DES DÉPENSES D'EXPLOITATION	370 525,09	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION	310 775,54



- Charges à caractère général
- Charges financières
- Provisions pour amortissements



- Produits de facturation aux usagers
- Subvention d'exploitation
- Opérations d'ordre entre sections

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
Immobilisations corporelles	15 833,68	Subventions d'investissement	2 338,08
Immobilisations en cours	16 730,40		
Opérations d'équipement	6 970,30	Dotations, fonds divers et réserves	18 467,84
Emprunts et dettes assimilés	44 670,47		
Total des dépenses réelles d'investissement	84 204,85	Total des recettes réelles d'investissement	20 805,92
Opérations d'ordre entre sections	31 394,73	Provisions pour amortissement	195 032,19
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	115 599,58	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	215 838,11

- LES RESULTATS 2023 À REPORTER SUR LES BUDGETS 2024

	Budget principal		Budget annexe eau et assainissement	
	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION EXPLOITATION	SECTION INVESTISSEMENT
Total des recettes 2023	1 680 594,16	828 783,17	310 775,54	215 838,11
Total des dépenses 2023	1 436 738,83	625 196,26	370 525,09	115 599,58
Résultats 2023	243 855,33	203 586,91	-59 749,55	100 238,53
Reprise des résultats 2022		-200 696,00	83 454,15	220 933,93
Résultats de clôture 2023	243 855,33	2 890,91	23 704,60	321 172,46
Restes à réaliser à reporter en 2024				
Excédents ou déficits à reporter en 2024	243 855,33	2 890,91	23 704,60	321 172,46

- LE BUDGET PRINCIPAL PRÉVISIONNEL 2024 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	467 015	Atténuations de charges	1 000
Charges de personnel	365 650	Produits des services	116 264
Atténuations de produits	175 703	Impôts et taxes, fiscalité locale	973 831
Autres charges de gestion courante	312 383	Dotations et participations	414 896
		Autres produits de gestion courante	77 750
Total des dépenses de gestion courante	1 320 751	Total des recettes de gestion courante	1 583 741
Charges financières	33 461	Produits financiers	-
Charges spécifiques	500		
Dotations aux provisions	2 114		
Total des dépenses financières	36 075	Total des recettes financières	-
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	1 356 826	TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	1 583 741
Opérations d'ordre entre sections	31 952	Opérations d'ordre entre sections	-
Total des dépenses d'ordre	31 952	Total des recettes d'ordre	-
Virement à la section d'investissement	438 818	Résultat de fonctionnement 2023 reporté	243 855
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 827 596	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 827 596

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
Immobilisations incorporelles	158 779	Subventions d'investissements	761 891
Subventions d'équipement versées	48 154		
Immobilisations corporelles	58 522	Emprunts et dettes assimilés	460 000
Immobilisations en cours	1 227 274		
Total des dépenses d'équipement	1 492 729	Total des recettes d'équipement	1 221 891
Emprunts et dettes assimilées	293 396	Fonds de Compensation TVA	70 573
		Taxe d'aménagement	20 000
Total des dépenses financières	293 396	Total des recettes financières	90 573
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	1 786 125	TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	1 312 464
		Virement de la section de fonctionnement	438 818
		Opérations d'ordre entre sections	31 952
Total des dépenses d'ordre	-	Total des recettes d'ordre	470 770
		Excédent d'investissement 2023 reporté	2 891
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	1 786 125	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 786 125

Commentaires et précisions sur les investissements prévus :**Immobilisations incorporelles : 158 779 €**

Ce montant concerne différentes études en cours ou à réaliser : étude thermique et énergétique de l'école, prestation architecte du projet micro-crèche / pôle des services, étude pour le label « Destination pour Tous », étude pour le remplacement de la passerelle de la Base de loisirs, schéma directeur des eaux potables.

Subventions d'équipement versées : 48 154 €

Il s'agit du financement des travaux prévus en 2024 sur les réseaux d'électricité et d'éclairage public et réalisés par le SDE (Syndicat Départemental d'Énergie) concernant les travaux d'enfouissement des réseaux électriques et d'éclairage public de la rue Lanne Dessus et de la rue des Costes.

Immobilisations corporelles : 58 522 €

Dans ce poste, sont budgétisés entre autre des travaux à la piscine (27 327 €), à la Maison de la Vallée (5 940 € pris en charge à 50 % par le Parc National), l'acquisition d'un terminal de paiement pour la piscine (paiement par carte bancaire).

Citons aussi les travaux concernant le déplacement de la laverie «La Bobette » près du Proxi, sur un espace qui correspond mieux à ce type de service. Pour cela, une dalle béton a été aménagée avec les branchements aux réseaux nécessaires.



Immobilisations en cours : 1 227 274 €

Ce montant est dédié aux travaux de bâtiments communaux, ainsi que sur les voies et réseaux. Voici les principaux investissements programmés :

Construction de la micro-crèche et du pôle de services ► 920 400 €

Un second appel d'offres a été lancé, le premier ayant été déclaré infructueux car dépassant largement l'estimation initiale. Les nouvelles offres des entreprises candidates sont actuellement étudiées : si elles sont acceptables pour le budget prévisionnel communal, les travaux débiteront cet automne.

Remplacement du système de chauffage du bâtiment de l'école ► 179 474 €

Le chauffage de l'école est actuellement assuré par une chaudière au fuel vieillissante alimentée par une cuve d'environ 5 000 litres en mauvais état. Des études menées sur sa rénovation nous ont orientés vers l'installation d'une chaudière bois à granulés. Si cette solution est choisie, les travaux pourront se concrétiser avant l'hiver prochain.

Autres travaux sur les bâtiments communaux et la voirie ► 127 400 €

- Travaux sur les bâtiments communaux (ateliers municipaux...) ► 42 400 €
- Réalisation d'un enrochement sur la route des Artigaux ► 15 000 €
- Aménagement de l'aire de camping-car du Tech ► 30 000 €
- Aménagement de la voie verte Arrens → Aucun ► 40 000 €

↳ Ce dernier point s'inscrit dans le cadre du Projet Mobilité de la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves, avec l'objectif de relier Arrens à Argelès par une voie verte sécurisée pour les piétons et les cyclistes. Une étude est actuellement menée sur les travaux nécessaires à la réalisation de cette voie pour le premier tronçon Arrens → Bun.

- LE BUDGET PRÉVISIONNEL 2024 EAU ET ASSAINISSEMENT

SECTION D'EXPLOITATION

DÉPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	168 017	Produits des services	245 966
Charges de personnel	30 000	Subvention d'exploitation	165 300
Atténuations de produits	44 045	Autres produits de gestion courante	555
Total des dépenses de gestion des services	242 062	Total des recettes de gestion des services	411 821
Charges financières	29 825	Produits financiers	-
Total des dépenses financières	29 825	Total des recettes financières	-
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES D'EXPLOITATION	271 887	TOTAL DES RECETTES RÉELLES D'EXPLOITATION	411 821
Opérations d'ordre entre sections	195 033	Opérations d'ordre entre sections	31 395
Total des dépenses d'ordre d'exploitation	195 033	Total des recettes d'ordre d'exploitation	31 395
		Résultat d'exploitation 2023 reporté	23 704
TOTAL DES DÉPENSES D'EXPLOITATION	466 920	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION	466 920

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
Immobilisations incorporelles	41 641	Subventions d'investissement	15 000
Immobilisations corporelles	42 500		
Immobilisations en cours	10 000		
Total des dépenses d'équipement	94 141	Total des recettes d'équipement	15 000
Emprunts et dettes assimilés	45 499	Fonds de compensation de la TVA	6 483
Total des dépenses financières	45 499	Total des recettes financières	6 483
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	139 640	TOTAL DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	21 483
Opérations d'ordre entre sections	31 395	Opérations d'ordre entre sections	195 033
Total des dépenses d'ordre	31 395	Total des recettes d'ordre	195 033
		Résultat excédentaire 2023 reporté	321 172
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	171 035	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	537 688

► La Journée du Patrimoine – 21 septembre 2024

Après l'édition 2022 sur l'hydro-électricité en partenariat avec EDF, l'édition 2023 sur les anciennes mines en partenariat avec le Groupe de Travail Mine de Jean-Marc Poudevigne, nous avons choisi cette année de mettre en valeur notre territoire et ceux qui le font vivre en prenant pour thème de cette journée « **L'agriculture de montagne et le pastoralisme** ».



En effet, le patrimoine n'est pas constitué seulement de biens immobiliers (monuments, constructions industrielles...) et mobiliers (objets, œuvres d'art...) mais il inclut aussi toutes les traditions et le savoir-faire qui font la richesse d'une région.

Nous souhaitons montrer l'importance et la spécificité des pratiques d'élevage en zone de montagne, comment ses modes d'exploitation façonnent nos paysages et rythment la vie du village et quels types de productions font notre identité.

Soutenus par les agriculteurs qui se sont montrés très intéressés par ce thème, nous avons aussi eu l'agréable surprise que l'UNESCO reconnaisse la **transhumance** comme **patrimoine culturel immatériel de l'humanité** en décembre 2023. Cela ne pouvait mieux tomber !

La journée sera organisée autour de moments de rencontres avec les agriculteurs :

- le matin dans des zones d'estives accessibles en voiture où les éleveurs seront présents pour apporter les explications et répondre aux questions des visiteurs,
- le moment repas partagé à la salle des fêtes (chacun est invité à prévoir son repas) ;
- l'après-midi au village avec des visites d'exploitations.

Le rendez-vous est fixé à la salle des fêtes, point de ralliement tout au long de cette journée et lieu d'une exposition du GIP-CRPGE (groupement pastoral) sur le pastoralisme.

En clôture de cette journée et hors programme « Journée du Patrimoine », le Comité des fêtes propose une soirée côtelettes.

Merci de penser à vous inscrire séparément à la « Journée du Patrimoine » et à la « Soirée côtelettes » si vous désirez participer aux deux événements.

► La cabane des Aulhès



La cabane des Aulhès, propriété communale, située approximativement entre le col des Bordères et le pic de Pédrouset, était en train de s'abîmer.

Ces dernières années, l'appentis s'est écroulé, la couverture en ardoise commence à laisser passer l'eau par endroit, les linteaux donnent des signes de fatigue et les menuiseries ont fait leur temps.

La Mairie a souhaité organiser un chantier participatif pour cette réhabilitation.

En avril, deux visites sur le terrain ont réuni les volontaires afin de réaliser un diagnostic le plus précis possible sur l'état de la cabane (intérieur et extérieur), d'évaluer le travail à faire, de lister l'ensemble des matériaux nécessaires et de prévoir les différentes étapes du chantier.

Il a été décidé dans la mesure du possible d'utiliser des matériaux locaux (bois, sable, pierres...), de favoriser le ré-emploi notamment pour les ardoises et de préférer la fabrication à l'achat pour certaines parties de la charpente comme les chevrons et les menuiseries (porte, fenêtre, étagère).



Lors de la deuxième visite, les participants ont également sorti les matériaux écroulés de l'appentis, permettant de visualiser la surface de ce couraou.



Cette réhabilitation nécessite une démarche administrative auprès des services de l'urbanisme, une demande d'autorisation de travaux a donc été déposée par la Mairie.

Le groupe de travail a convenu qu'il était plus intéressant de débiter les travaux de démontage et reconstruction en fin d'été (fin août / début septembre), se laissant dans l'intervalle le temps de travailler les plans et de réunir tous les matériaux nécessaires.

Nous nous appuyons sur les compétences du CAUE (**C**onseil d'**A**rchitecture, d'**U**rbanisme et de l'**E**nvironnement) qui nous a aidé pour les démarches administratives et nous comptons sur le soutien du Parc National des Pyrénées qui devrait financer une partie des achats indispensables.

► Le sentier Marsous - Aucun

En 2023, nous avons été contactés par un élu d'Aucun pour réaliser en commun un projet de sentier de liaison entre Marsous et Aucun, plus précisément entre la ferme Gainza et le moulin réhabilité au bord du Boularic à Aucun.

Sur notre commune, ce sentier emprunte une voie existante privée pour laquelle nous avons demandé et obtenu les autorisations de passage à pied auprès des propriétaires concernés. Nous les remercions de leur coopération et nous comptons sur tous les futurs usagers pour respecter les lieux et rester absolument sur la piste bétonnée.

Côté Aucun, le sentier communal avait été très endommagé par des glissements de terrain et de nombreuses chutes d'arbres obstruaient le passage. L'ouverture complète de cet itinéraire a donc demandé un gros travail de terrain afin de tout remettre en ordre.

Le groupe Sentier d'Arrens-Marsous s'est joint à l'équipe d'Aucun et en février, les deux équipes œuvrant chacune à un bout du sentier, ont fait la jonction. Restait à améliorer le passage en renforçant l'assise du chemin et en créant des marches dans les endroits les plus pentus.



*Voici le tracé du sentier,
en rouge sur la carte.*



Ce sentier porte le nom de Chemin rural des Noubalas. Il complète l'offre de sentiers de la vallée, faisant le lien entre les chemins des Artigaux et ceux qui montent sur Couraduque. Il permet également de réaliser une boucle entre Marsous et Aucun via le chemin du Gerrit.

Nous nous réjouissons de cette coopération concrète entre villages voisins et nous espérons que nous aurons l'occasion de renouveler cette expérience enrichissante.

► Le PASS d'accès en déchèteries

La Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves a mis en place un PASS d'accès en déchèterie, une mesure visant à réguler l'utilisation des installations de collecte de déchets sur son territoire.

À partir du 1er octobre 2024, tous les résidents des 46 communes membres des Vallées des Gaves devront obligatoirement présenter ce PASS pour accéder aux déchèteries d'Argelès-Gazost, d'Arrens-Marsous, de Cauterets et de Viella.

Ce PASS, sous forme de QR Code nominatif, permettra aux particuliers de bénéficier de 36 passages gratuits par an, tandis que les professionnels auront un suivi en ligne de leurs dépôts facturés.

Pour obtenir ce PASS, les usagers doivent en faire la demande en ligne sur le site de la Communauté de communes en fournissant un justificatif de domicile récent pour les particuliers ou un extrait K-bis pour les entreprises.

Pour les personnes rencontrant des difficultés avec la demande en ligne, des gardiens de déchèteries peuvent les accompagner. Le réseau France Services est également disponible pour apporter son soutien (guichet d'Arrens-Marsous : 05 62 97 00 63).

Pour plus d'informations sur le PASS d'accès en déchèterie dans les Vallées des Gaves, rendez-vous sur le site de la Communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves : ccpvg.fr.

PYRÉNÉES VALLEES DES GAVES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

POUR L'ACCÈS EN DÉCHÈTERIE, DEMANDEZ VOTRE PASS !

Grâce au PASS, l'accès aux déchèteries d'Argelès-Gazost, Arrens-Marsous, Cauterets et Viella sera désormais réservé aux seuls habitants du territoire de la Communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves et aux professionnels y travaillant. En limitant aussi l'accès gratuit à 36 passages par an pour les particuliers, le PASS permettra de limiter l'impact des coûts d'exploitation pour les contribuables du territoire.

OBLIGATOIRE À PARTIR DU 1^{ER} OCTOBRE 2024 POUR LES PARTICULIERS (1^{ER} JUIN pour les professionnels)

Demandez dès à présent votre PASS sur CCPVG.FR

- Remplissez le formulaire en ligne et téléchargez votre justificatif de domicile ou l'extrait Kbis pour les professionnels.
- Validez vos informations envoyées sur votre boîte mail pour que nos services traitent votre demande.
- Recevez votre PASS par mail ; à télécharger ou à photographier sur votre smartphone, ou à imprimer.

***Vous n'arrivez pas à remplir le formulaire en ligne ?**
France services vous aide dans votre démarche ; prenez rendez-vous avec un conseiller ! (voir la liste sur ccpvg.fr)

***Vous n'avez pas de smartphone, ni d'imprimante ?**
Commandez votre CARTE D'ACCÈS par courrier à : **Communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves | PASS DÉCHÈTERIES | 1 rue St Orens | 65400 ARGELÈS-GAZOST**, en indiquant vos nom/prénom, votre adresse complète, votre numéro de téléphone et adresse mail si vous en avez une, accompagnée d'une copie de justificatif de domicile de moins de 12 mois (attestation ou facture EDF, gaz, eau, assurance habitation) ainsi qu'une enveloppe timbrée (une seule carte d'accès est délivrée gratuitement par foyer).

MODE D'EMPLOI DÉCHÈTERIE

Avant d'aller à la déchèterie
Je sépare les déchets pour faciliter le tri sur place.
Je ne jette pas les objets en bon état qui peuvent être donnés à une association.

En arrivant à la déchèterie
Je présente le PASS au gardien.
Je suis les consignes de l'agent dans le respect du règlement intérieur.

Dans les bennes
Je trie mes déchets selon les catégories indiquées sur la signalétique.
Je ne me penche pas et ne récupère aucun dépôt dans les bennes.

LES AGENTS SONT À VOTRE DISPOSITION POUR VOUS INFORMER ET VOUS ORIENTER. L'AIDE AU DÉCHARGEMENT N'EST PAS UNE OBLIGATION.
Les usagers sont invités à rester courtois avec les gardiens de déchèterie dans l'exercice de leur fonction - Tout acte qui nuit à la dignité ou au respect d'un agent du service public constitue un outrage à agent passible d'une amende de 7500€ (Art. 433-5 du code pénal).

✓ Déchets admis en déchèterie ✓

BOIS, CARTONS, CARTOUCHES ENCRE, DÉCHETS VERTS, DEEE, MÉTAUX, DÉCHETS DE MÉTIERS, VALLES DE VOYAGE, LAMPES, AMBAGEMENT, NON VALORISABLES, JOURNAL / PAPIER, DÉCHETS LIQUIDES, DÉCHETS SOLIDES, DÉCHETS LIQUIDES (DSD), VERRES, TEXTILES (DÉCHETS), DÉCHETS VERTS, VALLES ACCUEILLABLES, DÉCHETS, DÉCHETS DE CUIRE.

✗ Déchets refusés ✗

AMBIÈRE TOILETTE, BOUTELLES DE GAZ, ESTROFÈRES, MÉTIERS, DÉCHETS MÉNAGERS.

Autres déchets refusés : Tri sélectif - cadavres d'animaux ou déchets anatomiques d'abattoirs - déchets contaminés - épaves de véhicules - cartouches de chasse et déchets explosifs - sources de toutes dimensions et branchages dont le diamètre dépasse 15 cm - matières non refroidies.

ARGELÈS-CAZOST	ARRENS-MARSOUS	CAUTERETS	VIELLA
Du Lundi au Samedi • 8h30 à 12h • 13h30 à 17h45	Lundi, Jeudi, Samedi • 9h à 12h • 13h30 à 17h15	Lundi, Mardi, Vendredi, Samedi • 9h à 12h • 13h30 à 17h15 Jeudi • 9h à 12h	Du Mardi au Samedi • 8h15 à 12h • 13h30 à 17h45

Horaires des déchèteries.

Merci de vous présenter à la déchèterie au moins 15 min avant l'heure de fermeture.
Informations et règlement sur ccpvg.fr

NE PAS ÉTIRER SUR LA VOLETTE BLANCHE - CRÉATION BREAUCOUT COMPANY

► Le Transport à la Demande (TAD) :

La Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves (CCPVG) a signé une convention de délégation de compétence pour l'organisation de transports avec la Région Occitanie. Cette dernière prend en charge 70% du déficit d'exploitation de ces services et met à disposition une centrale régionale de réservation.

La Région Occitanie a modifié les modalités de fonctionnement des Transports à la Demande (TAD). Les lignes de TAD de la CCPVG sont soumises à ces nouvelles modalités. **Depuis janvier 2024**, la ligne desservant les communes du Val d'Azun circulait **du mardi au samedi** entre les communes d'Arrens-Marsous et Argelès-Gazost, pour rejoindre la ligne LiO 965 qui dessert Lourdes et les Vallées des Gaves.

Depuis le 1^{er} juin et jusqu'au 29 septembre, dans le cadre du Programme territorial des actions mobilité, en partenariat avec la Région Occitanie, la CCPVG déploie des services de transport spécifiques pour l'été 2024. **Voici ces horaires pour cette période :**



TARIF UNIQUE
4€ le trajet aller/retour



LIGNES ARRENS-MARSOUS / ARGELÈS-GAZOST / LOURDES

		Du 1 ^{er} /06 au 29/09						Du 1 ^{er} /06 au 29/09							
DÉPARTS ▼	ARRÊTS	LUNDI AU VENDREDI			SAMEDI / DIMANCHE			DÉPARTS ▼	ARRÊTS	SAMEDI / DIMANCHE					
ARRENS	Office de tourisme	09:34	13:44	16:34	09:35	13:55	17:35	LOURDES	Gare SNCF	-	-	-	08:10	11:37	15:27
MARSOUS	Abri bus	09:39	13:49	16:39	09:40	14:00	17:40		Gare routière	-	-	-	08:12	11:38	15:28
AUCUN	Ancienne poste	09:41	13:51	16:41	09:42	14:02	17:42	LUGAGNAN	Place de la gare	-	-	-	08:13	11:40	15:30
	Las Poueyes	09:42	13:52	16:42	09:43	14:03	17:43	GER	Eglise	-	-	-	08:16	11:43	15:33
BUN	Croisement	09:44	13:54	16:44	09:45	14:05	17:45	GEU	Eglise	-	-	-	08:19	11:46	15:36
	Mairie	09:45	13:55	16:45	09:46	14:06	17:46	BOO-SILHEN	Eglise	-	-	-	08:22	11:49	15:39
GAILLAGOS	Route de Bun	09:46	13:56	16:46	09:47	14:07	17:47	AYROS ARBOUX	Abri bus	-	-	-	08:25	11:52	15:42
	Route d'Azun	09:49	13:59	16:49	09:50	14:10	17:50	ARGELÈS-GAZOST	Parking du Stade - Aire de co-voiturage	08:52	12:30	17:22	08:34	11:56	15:46
	Lavoir	09:50	14:00	16:50	09:51	14:11	17:51	<i>Correspondance > Ligne LiO 965</i>	Parc thermal	08:55	12:33	17:25	08:37	11:59	15:49
ARCIZANS-DESSUS	Route d'Azun	09:51	14:01	16:51	09:52	14:12	17:52		Place du Foirail	08:56	12:34	17:26	08:38	12:00	15:50
	Mairie	09:52	14:02	16:52	09:53	14:13	17:53	ARRAS-EN-LAVEDAN	Les Gerbes	08:59	12:37	17:29	08:41	12:03	15:53
ARRAS-EN-LAVEDAN	Arrassets	09:54	14:04	16:54	09:55	14:15	17:55		Mairie	09:00	12:38	17:30	08:42	12:04	15:54
	Mairie	09:55	14:05	16:55	09:56	14:16	17:56	ARGELÈS-GAZOST	Arrassets	09:01	12:39	17:31	08:43	12:05	15:55
	Les Gerbes	09:56	14:06	16:56	09:57	14:17	17:57	<i>Correspondance > Ligne LiO 965</i>	Place du Foirail	09:59	14:09	16:59	10:00	14:20	18:00
ARGELÈS-GAZOST	Place du Foirail	09:59	14:09	16:59	10:00	14:20	18:00		Parc thermal	10:00	14:10	16:00	10:01	14:21	18:01
<i>Correspondance > Ligne LiO 965</i>	Parc thermal	10:00	14:10	16:00	10:01	14:21	18:01		Parking du Stade - Aire de co-voiturage	10:03	14:13	17:03	10:04	14:24	18:04
	Parking du Stade - Aire de co-voiturage	10:03	14:13	17:03	10:04	14:24	18:04	AYROS ARBOUX	Abri bus	-	-	-	10:08	14:28	18:08
AYROS ARBOUX	Abri bus	-	-	-	10:08	14:28	18:08	BOO-SILHEN	Eglise	-	-	-	10:11	14:31	18:11
BOO-SILHEN	Eglise	-	-	-	10:11	14:31	18:11	GEU	Eglise	-	-	-	10:14	14:34	18:14
GEU	Eglise	-	-	-	10:14	14:34	18:14	GER	Eglise	-	-	-	10:17	14:37	18:17
GER	Eglise	-	-	-	10:17	14:37	18:17	LUGAGNAN	Place de la gare	-	-	-	10:20	14:40	18h20
LUGAGNAN	Place de la gare	-	-	-	10:20	14:40	18h20	LOURDES	Gare routière	-	-	-	10:22	14:42	18h22
LOURDES	Gare routière	-	-	-	10:22	14:42	18h22		Gare SNCF	-	-	-	10:23	14:43	18:23
	Gare SNCF	-	-	-	10:23	14:43	18:23	MARSOUS	Abri bus	09:16	12:54	17:44	08:58	12:20	16:10
	Abri bus	09:16	12:54	17:44	08:58	12:20	16:10	ARRENS	Office de tourisme	09:21	12:59	17:51	09:03	12:25	16:15
	Office de tourisme	09:21	12:59	17:51	09:03	12:25	16:15								

Pour le transport du LUNDI AU VENDREDI :
Arrens-Marsous / Argelès-Gazost
(et inversement)

RÉSERVATION OBLIGATOIRE
N° Vert : 0 805 608 100 (Gratuit)
Réservation du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
(Pour le transport du lundi,
appelez le vendredi avant 16h00.)

Pour le transport des SAMEDIS et DIMANCHES :
Arrens-Marsous / Argelès-Gazost / Lourdes
(et inversement)

INSCRIPTION OBLIGATOIRE
Office de Tourisme d'Argelès-Gazost :
05 62 97 00 25 (Appel local)
Réservation la veille du transport avant 18h00 :
le vendredi pour le transport du samedi,
le samedi pour le transport du dimanche.

Pour plus d'infos ► <https://ccpvg.fr/vie-pratique/transports/transport-a-la-demande/>

► L'application PanneauPocket :

La commune s'est équipée de cet outil simple, rapide et gratuit qui permet de vous transmettre, en temps réel, des alertes, des messages de préventions, des informations...

Si vous rencontrez des difficultés pour installer et utiliser l'application, vous pouvez contacter le guichet France Services d'Arrens-Marsous au **05 62 97 00 63**.

Retrouvez l'actualité de
la Commune
sur l'application



Informations

Alertes

Évènements

100% GRATUIT **100% ANONYME** **0% PUBLICITÉ**

Disponible aussi sur ordinateur et tablette

Suivez le guide pour télécharger simplement l'application et recevoir nos actualités en temps réel

- 1 Ouvrez votre application Play Store, App Store ou AppGallery sur votre téléphone ou sur votre tablette.

- 2 Tapez ensuite "PanneauPocket" dans la barre de recherche puis cliquez sur "Installer". L'application est gratuite !
- 3 Une fois l'application PanneauPocket ouverte, recherchez la commune, le code postal ou cliquez sur "Autour de moi".
- 4 Enfin, cliquez sur le ❤️ pour ajouter la commune à vos favoris et recevoir les notifications. Bonne utilisation !

BONNE UTILISATION !

Encore plus simple, scannez pour télécharger l'appli ! 

► Les problèmes de réception de la TNT



Si vous constatez des perturbations dans la réception des émissions de la télévision numérique terrestre (TNT) et que ces perturbations ne sont pas dues à un dysfonctionnement de vos équipements, que pouvez-vous faire ?

Tout d'abord, vérifiez auprès de vos voisins s'ils ont le même problème que vous. Si cela est le cas, cela provient peut-être d'une panne de l'émetteur dont vous dépendez ou bien de l'arrêt temporaire de cet émetteur pour une maintenance.

Dans ce cas, adressez-vous au secrétariat de la Mairie (05 62 97 02 54) qui contactera les services du département en charge de cet émetteur.

► L'espace d'accueil France Services

Que vous ayez besoin de conseils sur les démarches administratives ou d'aide à l'utilisation d'un service numérique, vous pouvez vous rendre à l'espace d'accueil France Services où Patricia vous accueillera.



Agence nationale des titres sécurisés



Une aide pour vos démarches administratives



Voici les horaires d'ouverture de l'espace d'accueil France Services d'Arrens-Marsous situé à l'Agence postale communale. Afin de mieux vous accueillir, **la prise d'un rendez-vous** est conseillée au numéro suivant : **05 62 97 00 63**.

Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
de 13h00 à 15h30	de 13h00 à 15h30	de 16h00 à 18h00	de 13h00 à 15h00	de 12h00 à 13h00

► L'accès au col du Soulor



Fin mai, un affaissement de terrain a emporté la moitié de la chaussée sur la route du Soulor. La circulation des véhicules est actuellement coupée à ce niveau.

La Commune tient à remercier les services du Conseil départemental des Hautes-Pyrénées pour leur réactivité. Des travaux de consolidation sont en cours pour permettre le passage des véhicules en alternance sur une voie de circulation dès fin juin ou début juillet, si tout va bien.

Des solutions sont aussi à l'étude pour rétablir une chaussée à double sens : elles impliqueront certainement des travaux beaucoup plus longs et coûteux.



► Les informations utiles

La bibliothèque :

Située à la Maison de la Vallée, elle est ouverte les mercredis, de 15h00 à 18h00 et les samedis, de 10h00 à 12h00.

Le cinéma :

Salle de projection, à la Maison de la Vallée.

- Pendant les vacances scolaires, les mardis et les jeudis, à partir de 20H30.
- Hors vacances scolaires, les vendredis, à partir de 20H30.

Tarifs des entrées : enfant - de 16 ans → 4 € / étudiant → 5 € / adulte → 6 €

La piscine :

Elle est ouverte en juillet et août, tous les jours de 10H00 à 19H00.

Voici les tarifs :

- entrées à la journée : enfant - de 16 ans → 3,00 € / adulte → 5,00 €
- abonnement pour la semaine : enfant - de 16 ans → 15,00 € / adulte → 30,00 €
- abonnement pour un mois : enfant - de 16 ans → 30,00 € / adulte → 75,00 €
- abonnement pour deux mois : enfant - de 16 ans → 60,00 € / adulte → 150,00 €

Le conseil municipal a décidé de renouveler la gratuité des abonnements piscine saison 2024 aux enfants de moins de 16 ans (nés en 2008 et après) dont les parents habitent en résidence principale dans la commune.

Cette carte saison doit être retirée à la mairie. Pour l'obtenir, il faudra fournir un justificatif de domicile, ainsi qu'une photo d'identité.

Les dates et heures d'ouverture à connaître :

- **la Mairie** : du lundi au vendredi de 9H00 à 12H00 et 14H00 à 17H00.

Contacts : 05.62.97.02.54 ou mairie.arrens-marsous@wanadoo.fr

- **l'Agence Postale** : du mardi au samedi de 9H00 à 11H50.

- **la déchetterie d'Arrens-Marsous** :

Les lundis, jeudis et samedis, de 9H00 à 12H00 et de 13H30 à 17H15.

- **la collecte des déchets** :

Ordures ménagères ► les mardis / **Tri sélectif** ► les vendredis

La communication municipale numérique :

- **L'application PanneauPocket** : à télécharger sur votre smartphone

- **Le site internet** : <https://www.arrens-marsous.fr/>

- **La page Facebook** : <https://www.facebook.com/ArrensMarsous/>

► Les marchés

À la Rencontre des Producteurs du Val d'Azun :

Les mercredis, du 3 juillet au 11 septembre, à partir de 16H00, sur la place du Val d'Azun.

Du 10 juillet au 21 août, le marché sera animé par l'Association des Producteurs et des Commerçants du Val d'Azun (concert et buvette).

ARRENS-MARSOUS

18H
20H

LES MERCREDIS DE L'ÉTÉ

10/07 DUMBLE DOORS	07/08 NOÉMIE AND FRIENDS
17/07 KEMESTOUNARÉ	14/08 COMBO LOCO
24/07 BUEN ROLLITO	21/08 LES ACOUSTIQUES
31/07 JOHNNY BIDULE	ANONYMES

RENCONTRES DE PRODUCTEURS DE 16H À 20H

Le Marché du dimanche matin :

Organisé à Arrens en juillet et août.

Les Apéros Vins et Fromages :

Organisés en partenariat par le Wine Truck Pyrénéen et la Ferme Gainza.

Les jeudis en juillet et août, de 17H00 à 20H00, à Marsous (sur le parking de l'aire de jeu).

Le Marché du samedi matin :

Sur la place du Val d'Azun, du 7 janvier au 29 juin et du 14 septembre au 28 décembre, les producteurs du Val d'Azun vous donnent rendez-vous au cœur du village.

ARRENS-MARSOUS

Fête DE LA SAINT PIERRE

SAMEDI 6 JUILLET
13H30 Tournoi de pétanque
Salles des Fêtes
Tarif : 5€ par personne / Equipe de deux
Tel 06.85.59.55.19

20H APERITIF SUIVI DU REPAS
1 APÉRO OFFERT
COUILLE SAUMON BELLEVUE
COLOMBO DE PORC AVEC POMMES GRENAILLES
FROMAGE
GATEAU BASQUE CAFÉ
Enfants : 19€
Adultes 18€

DIMANCHE 7 JUILLET
Apéro
Sur la place du village

23H BAL
Animé par EVENTS PY'S

Organisé par le Comité des Fêtes d'Arrens-Marsous
Informations & Inscriptions au repas à la mairie d'Arrens : 05 62 97 02 54

COMITÉ DES FÊTES ARRENS-MARSOUS

HTES PYRENEES VAL D'AZUN ARRENS-MARSOUS

TRAIL DES GABIZOS

Esclops d'Azun
27 JUIL 2024

GABIZOS

SKY RACE LES GABIZOS
30 KM - 2750 M D+

LA TUQUE
10 KM - 760 M D+

LA MANU LACROIX
COURSES ENFANTS
26/07

LA BERBEILLET
20 KM - 1750 M D+

LA MINI TUQUE
5 KM - 260 M D+

**ANIMATIONS - REPAS
BUVETTE - EXPOSANTS**

EDF PYRÉNÉES VALLEES DES GAVES COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Occitanie HAUTES-PYRÉNÉES VAL D'AZUN VALLEES DE GAVARNIE

► L'agenda des animations et festivités à venir

► **Dimanche 30 juin : Rando des Gaves**

Randonnées VTT / VAE / Gravel / Marche organisées par Pyrénéissime Vélo Sport.

► **Samedi 6 et dimanche 7 juillet : Fête locale de la Saint-Pierre à Arrens**

Organisée par le Comité des fêtes d'Arrens-Marsous.

► **Samedi 13 juillet : Feu d'artifice et bal**

Organisés par le Comité des fêtes d'Arrens-Marsous.

► **Vendredi 19 juillet : Pyrénées Cycl'n Trip**

Organisé par le Département des Hautes-Pyrénées : cols du Soulor, d'Aubisque et de Spandelles réservés aux cyclistes, de 9h00 à 12h00. (pyrenees-trip.com/pyrenees-cycln-trip/).

► **Vendredi 26 et samedi 27 juillet : Manu Lacroix et Trail des Gabizos**

Organisé par l'Association des Esclops d'Azun (lesgabizos.com/)

► **Samedi 3 août : Inauguration du sentier Marsous**

Organisée par les mairies d'Arrens-Marsous et d'Aucun

► **Samedi 9 et dimanche 10 août : Bourse aux minéraux**

Organisée à la salle des fêtes par le Groupe minéralogique et paléontologique des 3B.

► **Du vendredi 16 au lundi 19 août : Classic en Montanha**

Festival de musique classique organisé par l'Association Opus 65.

► **Samedi 17 août : La Marcha**

Rencontre au Port de la Peyre Saint-Martin avec les habitants de la Vallée de Tena, renouvellement des accords d'entraide, descente et repas à Sallent de Gallego.

► **Vendredi 30, samedi 31 août et dimanche 1^{er} septembre : Trad d'Azun**

Festival organisé par l'Association En Cadence (tradazun.jimdofree.com/).

► **Samedi 7 septembre : Triathlon Vautour Man**

Organisé par Vautour Man (triathlon.vautourman.com/). Départ de l'épreuve au Lac du Tech

► **Dimanche 8 septembre : Forum des associations du Val d'Azun**

Organisé par l'Amicale des Communes du Val d'Azun, à la salle des fêtes.

► **Samedi 21 septembre : Journée du Patrimoine**

Organisée par la Commune sur le thème : « L'agriculture de montagne et le pastoralisme ».

► **Samedi 21 septembre : Soirée côtelettes**

Organisée par le Comité des fêtes d'Arrens-Marsous.

► **Samedi 28 septembre : Duathlon / Organisé par Vautour Man.**

► **Vendredi 11, samedi 12 et dimanche 13 octobre : Terre de Montagne**

Foire agricole organisée par le Comité des fêtes du Val d'Azun.

► **Samedi 26 et dimanche 27 octobre : Fête locale de la Saint-Martin à Marsous**

Organisée par le Comité des fêtes d'Arrens-Marsous.

► **Samedi 23 novembre : Escales d'automne**

Organisées par l'Association Impact et le Conseil Départemental.